



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2018 est voté le 25 juin 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

II. La section de fonctionnement

a) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la

capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2018	OBJET	REALISE 2018
Charges générales (011)	176688.18€	Produits des services (70)	163768.09€
Charges de personnel (012)	421254.67€	Impôts et taxes (73)	460043.42€
FPIC (014)	0€	Dotations et participations	510502.00€
Subventions et participations	144527.14€	Produits de gestion courante (75)	45338.37€
Frais financiers (66)	31917.62€	Atténuation de charges (013)	8523.45€
Charges exceptionnelles (67)	0€	Produits exceptionnels (77)	301999.45€
Opérations d'ordre	0	Travaux en régie (722)	29986.73€
DEPENSES TOTALES	774 387.61€	RECETTES TOTALES	1 520 161.51€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- Taxe d'habitation (TH) 7,65%
- Foncier bâti (FB) 11,70 %
- Foncier non bâti (FNB) 85,21%

Les taux des taxes directes locales sont identiques à ceux de 2017.

III. La section d'investissement

a) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2018	OBJET	REALISE 2018
Rbsmt Capital de la dette	84668.74€	Dotations, fonds divers	196542.85€
Immobilisations corporelles	51091.66€	Les subventions perçues	94914.81€
Immobilisations en cours	227288.66€	Cautions	353.70€
Opérations d'ordre	29986.73€	Opérations d'ordre	144.42€
DEPENSES TOTALES	393 035.79€	RECETTES TOTALES	291 955.78€

c) Les principales opérations d'investissement réalisées en 2018

- Goudronnage
- Maitrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente
- Construction de la salle polyvalente
- Parkings de Saribou, des Béraudoux et du chemin de l'Ecole

d) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA : 26332.00€.
- La Taxe d'aménagement : 91124.32€.
- Les Excédents de financement capitalisés (l'autofinancement): 78502.53€.
- Les subventions reçues : 54437.59€.

III. Les résultats de l'exercice 2018

Le résultat de l'exercice 2018 est défini comme la différence entre les recettes et les dépenses de chaque section.

a) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 439 848,25€.

Recettes 2018	1 520 161.51€€
Dépenses 2018	774 387.61€
Résultat 2018	745 773.90 €

b) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est déficitaire de 101 080.01€.

Recettes 2018	291 955.78€
Dépenses 2018	393 035.79€
Résultat 2018	-101 080.01€

c) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2018 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2018 reportés sur 2019. Il s'agit des crédits engagés en Investissement,
- Les résultats de l'exercice antérieur (2017) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et détermine le résultat global de clôture :

La Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2017	138371.01 €
Résultat de l'exercice 2018	-101080.01 €
RESULTAT DE CLOTURE	37 291.00€
Les RAR en dépenses	873821.25€
Les RAR en recettes	216737.00€
Solde des RAR	-657 084.25 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-619 793.25 €

La Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2017 reporté	500 000.00€
Résultat de l'exercice 2018	745 773.90 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 245 773.90€

Le résultat global de clôture pour les 2 sections est de 625 980.65€ (Yc les RAR)